

de contribution personnelle des jeunes au développement du patrimoine familial et dans le cadre des Centres de Formation des Jeunes. En effet, ces Centres doivent atteindre progressivement l'auto-financement et appuyer matériellement et techniquement les jeunes qui en sortent. C'est pour cela que lors du concours agro-pastoral et artisanal, les CFJ et les CERAI ont été invités à y participer. En 1985, seuls 30 CFJ ont répondu à l'invitation et 7 d'entre eux ont été primés. Il convient de faire remarquer que la plupart des C.F.J. ont à leur disposition des terres agricoles qu'ils doivent mettre en valeur, d'autres peuvent pratiquer les activités de pêche, d'aviculture ou d'élevage de petit et de gros bétail qui sont autant de moyens pour accroître leurs ressources pour couvrir les frais de fonctionnement ainsi que d'appui aux lauréats qui en sortent, tout en servant de travaux pratiques pour les jeunes en formation.

Afin de rendre plus rentables les groupements de production des jeunes, il importe de lever les obstacles auxquels ils se trouvent actuellement confrontés.

En premier lieu, la création d'un groupement socio-économiques implique un bon choix de projet. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, certaines activités démarrent sans tenir compte des ressources disponibles telles que ~~telles que~~ les terres agricoles ou de pâturage ni de débouchés pour leurs produits. C'est pour cela que le Chef de l'Etat dans Son Allocution à l'occasion de l'ouverture du 5e Congrès a demandé aux Communes d'identifier des activités susceptibles d'occuper les jeunes.

Lors de Sa visite au Campus Universitaire de NYAKINAMA, il a invité le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif à inventorier en collaboration avec les autres services concernés les activités productives non agricoles susceptibles de générer des emplois pour les jeunes.

En deuxième lieu, le développement des groupements socio-économiques se heurte à la mauvaise gestion et à l'instabilité des membres.

Afin de fournir un cadre minimal de fonctionnement, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a élaboré à l'intention des groupements de production des jeunes un schéma-type d'organisation qui a été distribué, pour diffusion dans leur secteur à tous les conseillers communaux lors du Séminaire organisé en 1985 pour eux par la Présidence du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

Ce schéma a été mis en application par les groupements des jeunes installés dans les marais de ROGENDE-RUMIRABASHYI. Dans les règlements d'ordre intérieur à respecter par les membres du groupement, il faut notamment préciser leurs obligations telles que les nombre de journées de travail à prester par semaine et les tâches à remplir ainsi que leur droits comme la repartition des bénéfices nets et les sanctions contre ceux qui s'écartent du règlement intérieur.

En troisième lieu, des moyens d'appui matériel et technique s'avèrent indispensables pour compléter les efforts des jeunes eux-mêmes.

Il s'agit en particulier de l'outillage de base, du fonds de roulement initial ainsi que de certaines infrastructures et d'équipements dont l'acquisition dépasse les capitaux propres des jeunes associés dans le projet.

C'est pour alimenter un fonds d'appui aux initiatives le production des jeunes que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif réserve actuellement une partie de son budget consacrée à l'achat le matériel technique pour le distribuer aux groupements socio-économiques sous forme de crédit. Par ailleurs, le minerval versé par les jeunes dans les centres de formation doit servir à l'acquisition de l'outillage des jeunes laureats.

Malgré ces efforts, force est de constater cependant que les ressources financières consacrés à ces investissements sont très limitées et précaires.

Aussi, est-il prévu d'explorer les possibilités de faire accéder les jeunes groupements de production au système de crédit bancaire en particulier de celui des Banques Populaires.

Pour ce qui est de l'appui technique, il est actuellement insuffisant. Cela explique la léthargie de certaines activités des jeunes. Ainsi les techniques culturelles utilisées par les jeunes dans leurs exploitations agricoles restent archaïques. De même, leur élevage ne respecte pas les critères d'un système moderne. Cela est d'autant plus difficile à comprendre que les jeunes sont généralement plus ouverts aux changements que les adultes.

La non intégration de leurs projets dans le processus du développement communal, régional et national constitue également un frein.

En effet, dans les programmes communaux de développement, il n'existe pas un chapitre ou une section d'intégration des jeunes dans le développement communal. C'est pour combler cette lacune que le 5e Congrès du M.R.N.D. dans les recommandation a demandé aux Communes d'intégrer dans leur développement les activités de production des jeunes.

Si cette recommandation est mise en oeuvre, les tâches des encadreurs communaux de la jeunesse seront mieux précisées. En particulier, ceux-ci devront être mieux préparés et conscientisés sur leur rôle d'animateur de développement des activités des jeunes. De même les encadreurs préfectoraux de jeunesse et des coopératives devront mieux assurer leurs missions de coordination, de supervision, de suivi et de contrôle des activités des encadreurs communaux de jeunesse, tout en intégrant les jeunes dans le développement régional.

La réussite d'une telle approche nécessite également le concours des services techniques d'autres départements ministériels, des organisations non gouvernementales ainsi que de l'aide extérieure. D'orès et déjà des contacts sont pris avec les Ministères techniques intéressés les responsables des projets et les ONG pour intégrer les activités des jeunes dans leurs projets de développement. C'est dans ce souci que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts associe depuis 1985 les activités des jeunes dans certains projets de développement régional. Dans le même esprit le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ainsi que celui de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ont organisé au cours de l'exposition des produits artisanaux une rencontre commune avec les artisans afin de préparer un programme de promotion artisanale. Ainsi les jeunes artisans pourront bénéficier des services des comptoirs de produits artisanaux et des services de perfectionnement artisanal organisés par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Par ailleurs, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif envisage d'organiser à Kigali et plus tard dans les Chefs-lieux de Préfecture une exposition permanente des produits des Jeunes.

Sur le terrain, l'appui technique commence également à être opérationnel. Par exemple dans le marais de RUGENDE-RUMIRABANASHYI, les encadreurs de la Jeunesse et les agronomes chargés de l'aménagement du marais travaillent main dans la main pour organiser la production agricole des jeunes. Cet exemple devrait être suivi par tous les Agronomes et les Vétérinaires des Communes. Les encadreurs Communaux de Jeunesse doivent eux-mêmes être formés en matière de gestion pour conseiller les groupements socio-économiques des jeunes dans ce domaine.

En plus des initiatives des jeunes pour satisfaire leurs besoins, il importe de développer le caractère de générosité des jeunes en réalisant des activités d'intérêt collectif sous forme de volontariat.

Ainsi dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse, la JEC (Jeunesse Etudiante Chrétienne) a organisé avec le concours du MIJEUCOOP un camp de travail dans la Commune de MUKINGI (Préfecture de GITARAMA). Les étudiants ont effectué par ce travail un geste de solidarité avec les jeunes de cette Commune.

La même opération s'est poursuivie en 1986 dans la même Commune et dans la Commune de SHYANDA.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif envisage également d'organiser en 1987 un camp de travail de jeunes à GISHWATI pour aménager un ranch d'élevage.

De même un certain nombre d'Autorités Communales se sont proposées d'organiser ces chantiers de travail dans leurs Communes. Ces programmes sont à encourager au niveau de tout le Pays.

Dans le domaine de l'emploi, il convient de réserver une attention particulière à certains cas sociaux tels que les handicapés physiques dont la réinsertion dans la vie économique est à soutenir. Il en est de même des délinquants juvéniles à rééduquer. C'est pour marquer son appui à ces catégories de jeunes qu'au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse, le Département de la Jeunesse s'est associé à la célébration de la semaine des handicapés et à l'inauguration de la maison scout d'accueil des enfants de la rue.

Une autre catégorie des jeunes dont il importe de se préoccuper plus intensément que par le passé est celle des jeunes filles. Ce sexe représente 51 % de la population rwandaise.

Malgré leur importance numérique et leur contribution fort appréciée dans la production rurale, il est à déplorer que dans l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que dans les Centres de Formation Technique, les filles ne représentent qu'un tiers de l'effectif formé professionnellement. Ce chiffre devient encore plus faible dans les groupements socio-économiques même si certaines organisations non gouvernementales notamment religieuses ont fait des efforts pour leur procurer des emplois dans les ateliers artisanaux, dénommés des ouvrons.

Comme on a pu le constater lors du concours agro-pastoral et artisanal, le nombre des filles ayant participé à ce concours ne reflète pas leur importance dans la population active ni dans la contribution à l'augmentation du Produit National. C'est pour redresser l'équilibre entre les deux sexes et tenir compte de leur poids économique que les activités des jeunes filles méritent un encadrement plus dynamique.

### c) La vie socio-culturelle des jeunes

L'adage latin "mens sans in corpore sano" (esprit sain dans un corps sain) trouve son meilleur terrain d'application chez les jeunes.

En effet pour atteindre son plein épanouissement tant physique que mental, l'Homme a besoin non seulement de la nourriture mais aussi d'une bonne ambiance socio-culturelle et des loisirs sains.

"Pour atteindre son plein épanouissement tant physique que mental, l'homme a besoin non seulement de la nourriture mais aussi d'une bonne ambiance socio-culturelle et des loisirs sains". (Cfr texte page 17)

C'est pour cela qu'après le travail productif, le temps libre doit être consacré aux loisirs ainsi qu'aux activités sociales et culturelles. Pour apprécier le degré d'intégration des jeunes dans la vie sociale, culturelle et sportive du Pays, des concours et des compétitions dans les divers secteurs de loisirs ont été organisés pendant l'Année Internationale de la Jeunesse. A travers les chansons, les écrits sur les problèmes et les aspirations des jeunes (poèmes, pièces théâtrales et prose) ainsi que les manifestations folkloriques et sportives, les jeunes ont pu exprimer leurs apports à l'affirmation de l'identité culturelle nationale.

Mais ils ont également stigmatisé certains effets pervers de la délinquance tels que les drogues, l'oisiveté, la mauvaise intégration dans la vie familiale et sociale, le banditisme et le vagabondage.

Lors de la journée nationale de la jeunesse qui coïncide avec la fête de la moisson, les jeunes sont invités à réfléchir à leur intégration dans la cellule familiale et à manifester par des gestes concrets leurs remerciements envers leurs parents qui n'apportent aucun effort pour leur assurer l'épanouissement tant physique qu'intellectuel.

Bien que la sensibilisation et l'information sur les activités des jeunes se soient renforcées notamment grâce à la chronique de la Jeunesse radiodiffusée chaque jeudi soir, aux sketches également radiodiffusés et aux articles sur la jeunesse dans la presse nationale, il convient de faire remarquer qu'en l'absence de bibliothèques dans les centres urbains et communaux, certaines informations utiles n'atteignent pas tous les jeunes pourtant avides d'en savoir encore plus sur ce qu'ils doivent faire pour mieux s'intégrer dans le processus de développement national.

C'est pour cela que lors de l'Ouverture du 5e Congrès du M.R.N.D., le Chef de l'Etat est encore revenu sur l'impérieuse nécessité de renforcer les infrastructures et les équipements d'information à travers tout le Pays. Dans leurs recommandations, les Confressistes ont également demandé de créer des bibliothèques aussi bien au niveau préfectoral que sous-préfectoral. Ces maisons de culture devront servir de catalyseur d'information portant sur la vie économique et socio-culturelle du Pays. Dans le même esprit, les Centres de Formation de Jeunes sont appelés à jouer un rôle plus actif d'informations en plus de leurs missions de formation, de production et de suivi. Aussi dans la distribution de matériel didactique et technique, cet aspect sera-t-il dans l'avenir pris en considération. Les encadreurs préfectoraux et communaux de la jeunesse et des coopératives doivent également savoir qu'en plus de l'encadrement de la production et des sports des jeunes, ils ont pour tâches la diffusion des informations et la culture nationale auprès des jeunes.

Parmi ces informations un accent particulier est à mettre sur les potentialités des jeunes, sur les ressources disponibles et les débouchés de leurs produits.

En effet, la plupart des projets des jeunes sont handicapés par l'absence de connaissance du marché d'approvisionnement en matières premières et d'écoulement des produits finis.

Par ailleurs, certains jeunes ont un engouement pour les moeurs et les manifestations culturelles importées car au cinéma et dans les livres ils ne voient que des films importés et ne lisent que la littérature importée. Par contre, les écrits et les films sur la vie nationale restent limités et quand ils existent, ils se heurtent aux difficultés d'édition et de diffusion c'est pour contribuer à combler ces lacunes que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif envisage de faire éditer les écrits primés lors du concours littéraire de 1985 et de faire tourner un film sur les activités des jeunes. Ce film est actuellement en préparation en collaboration avec l'Office Rwandais de l'Information.

La souci d'information justifie par ailleurs la vulgarisation en langue nationale du présent document. Il est envisagé également la rédaction d'un bulletin périodique d'information sur la jeunesse.

Après avoir esquissé les principales activités de jeunesse ainsi que ses problèmes et ses espoirs, force est de constater que seules ont été énumérées les opérations intéressant plus particulièrement cette catégorie de la population mais il en existe d'autres dont bénéficient les jeunes au même titre que les adultes. A titre indicatif, il y a lieu de citer les projets de développement rural intégré, le programme spécial des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre, les activités du secteur non structuré actuellement en cours dans certains centres urbains du Pays.

Dans tous ces programmes, les jeunes devraient occuper une place privilégiée pour les intégrer dans ce processus de production. De plus, sur le plan culturel et social, vu que les jeunes font partie <sup>importante</sup> intéressante de la société, ils doivent participer à toute la vie socio-culturelle du milieu où ils vivent. Les parents et les adultes ainsi que les Autorités Locales devraient jouer un rôle déterminant dans l'initiation des jeunes à toutes les manifestations socio-culturelles de leur milieu.

En d'autres termes, il importe d'envisager dans certains cas des activités intégratrices des jeunes et des adultes pour que les jeunes puissent profiter de l'expérience de leurs parents et de leurs aînés. Par ailleurs, pour résoudre durablement les problèmes de développement auxquels les jeunes sont confrontés, notre économie, de notre mentalité et de nos institutions. Les goulots d'étranglement auxquels le pays est confronté doivent sauter. Ainsi, face à la raréfaction des terres cultivables il s'avère urgent de diversifier les activités de production notamment en développant les industries et de l'artisanat.

En d'autres termes, l'avenir des jeunes et leur promotion dépendent de la maîtrise des facteurs de production et de la transformation des structures socio-économiques en vue d'assurer une croissance accélérée dans le cadre d'un développement endogène auto-entretenu. Cette stratégie inscrite dans le Plan National de Développement signifie qu'il convient de valoriser les ressources nationales (naturelles et humaines) et de consommer d'abord ce qu'on produit au lieu de céder à des facilités en vivant les produits importés non équilibrés par les exportations et en comptant sur la charité internationale.

### CHAP. III. PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES JEUNES

Dans le Message du Chef de l'Etat à l'occasion du Nouvel An 1983, il est dit l'année 1985 doit fournir l'occasion non seulement d'évaluer les activités déjà effectuées mais aussi de donner une impulsion nouvelle aux programmes de leur promotion. C'est dire que cette année constitue une étape importante dans le renforcement des activités en cours et le démarrage de nouveaux programmes en faveur des jeunes; toutes actions devant se poursuivre dans le cadre du prochain Plan National de Développement.

Les programmes envisagés au cours des prochaines années sont liés à trois priorités, à savoir : la formation-information, la production-emploi et l'encadrement d'appui.

Nous allons passer en revue les principales actions à effectuer dans ces domaines ainsi que les voies et moyens pour atteindre les objectifs assignés.

Les quelques réflexions soumises ci-dessous constituent un écho à l'appel du Chef de l'Etat dans Son Message du Nouvel An lorsqu'il disait (je cite) : "J'invite plus particulièrement les parents, les Autorités Communales, les organisations de jeunes et les différents services techniques intéressés par les activités de production, par la culture et les sports pour qu'ils jouent pleinement leur rôle d'éducation, d'encadrement administratif et technique en inscrivant leurs actions dans des perspectives à long terme de lutte contre le sous-emploi, l'analphabétisme et la délinquance. Les jeunes d'aujourd'hui sont les responsables, de demain. Les programmes d'activités à mettre en oeuvre devront s'apprécier dans leurs effets sur la production, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie".

Après cette Instruction Présidentielle, le Ve Congrès du M.R.N.D. a formulé un certain nombre de recommandations sur la promotion de la jeunesse qui devront orienter les activités de ce secteur au cours des prochaines années.



Les principales résolutions dans ce domaine sont les suivantes :

- Le Ve Congrès a demandé aux Communes, Secteurs et Cellules de mettre en place un programme clair concernant la sensibilisation des jeunes aux actions de développement.

- Le Congrès a également demandé au Gouvernement de soutenir les associations des jeunes en leur octroyant notamment les équipements de base et de coordonner les actions des jeunes pour un meilleur encadrement ainsi que de continuer à soutenir le sport et les loisirs notamment en aidant les préfectures et les communes à construire des terrains des jeux.

Dans le domaine culturel, il est recommandé de stimuler davantage les jeunes et les encourager à s'entraîner aux jeux, à l'artisanat et à la connaissance de tout ce qui a trait à la culture rwandaise.

Toutes ces recommandations et le Plan National de Développement 1987-1991 actuellement en préparation guideront les actions de la jeunesse au cours des prochaines années.

Nous allons esquisser ci-dessous les programmes prioritaires qui portent notamment sur :

- la formation et l'information
- la production
- l'encadrement technique et administratif.

Comme dit précédemment, il s'agit d'une simple esquisse qui sera détailler après l'adoption d'une stratégie sectorielle et d'une programmation des investissements prévus dans ce cadre du IVe Plan Quinquennal de développement économique, social et culturel 1987-1991.

a) Formation - Information.

Compte tenu des contraintes budgétaires et du souci d'harmonisation des programmes, il importe d'abord d'engager une concertation entre les services chargés de l'éducation populaire et de la formation technique en vue d'économiser les ressources existantes et d'éviter la dispersion des efforts.

Dans le domaine d'éducation populaire, les CCDFP sont d'ores et déjà engagés dans les programme d'alphabétisation fonctionnelle sous la supervision des Autorités Communales. Afin d'accélérer l'alphabétisation des jeunes, et faciliter ainsi leur information écrite le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif poursuivra l'effort déjà engagé en 1985 en fournissant aux communes le matériel didactique. Ces Communes pourront également être épaulées dans l'alphabétisation par les ONG telles que les organisations religieuses et les mouvements de jeunesse installés dans leur région.

En matière de formation technique et de suivi des lauréats déjà formés dans les C.F.J. et dans les CERAI, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif devront harmoniser les programmes des CERAI et des C.F.J. afin d'éviter les doubles emplois et tenir compte des emplois disponibles.

Etant donné que les Centres de Formation de Jeunes ont été créés au moment où les CERAI n'existaient pas, le moment est venu de revoir leur avenir, compte tenu des objectifs des 2 systèmes de formation.

Dans la mesure où les CERAI d'une part ne sont pas suffisamment nombreux pour accueillir tous les jeunes terminant la 8e année et où d'autre part n'accueillent pas les non scolarisés et les déscolarisés n'ayant pas terminé le cycle complet du primaire, les centres de formation des jeunes existants sont à maintenir et à renforcer. Mais leurs programmes seront revus en les adaptant aux besoins locaux de formation et de recyclage.

Les matières techniques seront diversifiées et adaptées en prenant en considération les ressources naturelles locales à valoriser et les besoins de consommation et d'équipement à satisfaire.

.../...

"Compte tenu des contraintes budgétaires et du souci d'harmonisation des programmes, il importe d'abord d'engager une concertation entre les services chargés de l'éducation populaire et de la formation technique en vue d'économiser les ressources existantes et d'éviter la dispersion des efforts". (cfr texte page 22).

En plus des techniques agricoles, d'élevages, de menuiserie de maçonnerie, seront également développées d'autres technologies telles que la valorisation de l'argile (matériaux de construction et céramique), les travaux d'hydraulique, du fer (forge), du cuir (maroquinerie, fabrication de ballons), du papyrus, du sisal et d'autres matières premières locales.

Les centres de formation de jeunes devront faire preuve d'imagination pour fabriquer à partir de ressources nationales certains produits actuellement importés, en accordant la priorité aux biens de consommation et d'équipement liés à l'autosuffisance alimentaire.

Comme l'a montré la dernière exposition des produits artisanaux, certains outils de menuiserie et de maçonnerie peuvent être fabriqués dans le Pays. Il en est de même de certains équipements sportifs et du matériel d'attelage. Les C.F.J. devront développer de telles productions dans leurs ateliers, tout en aidant les jeunes lauréats sortant de ces Centres à créer des groupements artisanaux pour satisfaire les besoins de la population dans ce domaine.

<sup>Info des C.F.J. - C.F.J.</sup>  
Comme les Communes ne sont pas encore dotées de bibliothèques communales, chaque C.F.J. va constituer une bibliothèque et se doter de salle de lecture ainsi que de cinéma théâtre pour permettre aux jeunes de la région qu'elles servent de s'informer sur la situation économique, politique, sociale et culturelle du Pays.

Cela va faire du centre non seulement un lieu de formation et de production mais aussi celui d'informations et de culture.

Bien que la plupart des centres de formation disposent d'infrastructures satisfaisantes et que d'autres peuvent rapidement compléter celles qui existent, le problème qui se pose avec le plus d'acuité porté sur l'insuffisance du personnel de gestion et d'animation des activités socio-économiques et culturelles.

Aussi, l'encadrement administratif et technique doit-il être renforcé notamment pour ce qui est de l'animation de développement et de la comptabilité du patrimoine des centres.

Par ailleurs, le niveau des instructeurs techniques sera relevé grâce à des recyclages périodiques et au recrutement de cadres plus qualifiés pour pouvoir adapter certaines technologies au contexte local.

Pour mieux concentrer le matériel et le personnel technique dans les activités productives, il convient d'encourager la spécialisation des centres.

Ces principales spécialités seraient les suivantes compte tenu des installations et du personnel disponible :

- travail du bois
- mécanique - soudure
- Forge
- Travail du cuir
- Habillement, broderie, vannerie, tapisserie
- Culture attelée
- Valorisation d'argile
- construction de bateaux pour le transport lacustre.

Cette liste sans être exhaustive indique quelques possibilités de spécialisation susceptibles d'avoir un rayonnement dans la zone desservie par les différents centres. En outre, les C.F.J. qui disposent de domaines agricoles ou d'élevage doivent servir de champ de démonstration pour la population de la zone en mettant en valeur ces terres concédées.

Les récoltes seraient en partie distribuées aux jeunes sous forme de semences sélectionnées, tandis que le bétail serait diffusé dans le milieu rural notamment auprès des groupements socio-économiques.

Toutes les fournitures et l'outillage de base pour les centres de production et les groupements des jeunes se feraient sous forme de crédit pour que les remboursements servent à de nouveaux prêts ce qui avec une dotation initiale d'un certain montant constituerait un fonds permanent de démarrage.

Par la suite, lorsque la production sera rentable, il y aura lieu de recourir à des crédits bancaires.

S'agissant des chantiers de jeunes, l'étude de leur restructuration qui est actuellement en cours doit permettre de préciser leur rôle en tant que centres régionaux de formation et d'appui des activités des jeunes. Les trois chantiers existants qui couvrent les zones nord (centre de KARAGO), sud (centre de NDAGO) et est (centre de GAKONI) seront complétés par celui de l'ouest (GISHYITA) dans le courant de l'année 1986.

L'objectif à atteindre dans l'avenir plus ou moins rapproché est de créer un chantier des jeunes par Préfecture. Celui-ci servira d'antenne régionale du Département ayant la jeunesse dans ses attributions pour ce qui est de l'appui technique et matériel des centres de formation des jeunes de la région à développer de façon à avoir au moins un C.F.J. par Commune ainsi que pour le recyclage des responsables des groupements socio-économiques des jeunes.

Par ailleurs, ces chantiers poursuivront leur soutien matériel aux activités de production des jeunes en facilitant l'acquisition de bien d'équipement de base et aidant à l'écoulement des produits des groupements de production de la région desservie.

b. Promotion des activités économiques des jeunes.

Conformément à la résolution du dernier Congrès du M.R.N.D., le cadre des activités des jeunes est celui de la Commune, du Secteur et de la Cellule. Aussi, ces activités doivent-elles s'intégrer dans le Plan d'Action Communal et dans les Programmes Communaux de Développement.

En attendant qu'une étude approfondie soit menée pour identifier les activités des jeunes, le programme envisagé pour les prochaines années porte sur le renforcement des actions en cours de réalisation, en particulier celles qui sont effectuées par les centres de formation de jeunes, les groupements socio-économiques et les mouvements de jeunesse ainsi que sur l'extension au niveau de toutes les Communes des programmes de promotion d'emploi et de production actuellement mis en oeuvre sous forme pilote. Il s'agit notamment du programme spécial de Travaux Publics à haute intensité de main-d'oeuvre (le reboisement la lutte anti-érosive, l'hydraulique rurale, l'aménagement des marais, etc) et le programme du secteur non structuré qui vise la promotion du secteur informel de l'artisanat.

Les expériences menées au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse dans les différents domaines précités ont montré que les jeunes sont capables de s'organiser pour la production pour autant qu'ils disposent de ressources naturelles adéquats, d'infrastructures et d'équipements de base ainsi que d'encadrement technique.

Parmi les moyens à mettre à leur disposition et convient de citer les suivants :

- Terres agricoles non occupées (ibisigara) et parcelles de marais. A ce propos, le concours du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts ainsi que des Autorités Communales est appréciable.

.../...

"Comme l'a montré l'exposition des produits artisanaux, organisée à KIGALI en décembre 1985, certains outils peuvent être fabriqués dans le pays". (cfr. texte page 3).

Cela reste toutefois inopérant pour améliorer la productivité agricole, si la mise à disposition de ces terres agricoles n'est pas accompagnée par un encadrement technique visant à vulgariser les méthodes culturales modernes ainsi que par la fourniture de semences sélectionnées, d'engrais, d'insecticides et d'outillage approprié. Il est à noter que ces fournitures sont à accorder sous forme de prêt pour éviter aux jeunes une mentalité d'éternels assistés.

Pour les jeunes qui n'ont pas de terres cultivables, il importe de les orienter dans d'autres secteurs productifs de biens et de services tels que l'artisanat de production de biens et de services. A cet effet, les jeunes ayant acquis une formation technique seront encouragés à constituer des groupements artisanaux. En outre, les ateliers communaux de l'artisanat existants ou prévus dans certaines communes peuvent collaborer techniquement et matériellement avec ces groupements, notamment en centralisant les approvisionnements de matières premières et les commandes des produits finis ainsi qu'en recyclant des membres de ces groupements. Les services de l'Administration Centrale, des Préfectures et des Communes constituent également un soutien important lorsqu'ils passent des commandes de constructions, de mobilier et d'autres équipements aux groupements socio-économiques de jeunes. De ce fait, les actions entreprises par le MIJEUCOOP et certaines communes qui privilégient les constructions et des équipements de ces centres par les jeunes constituent autant d'encouragements pour ces groupements. Ces exemples sont à étendre et à imiter par d'autres services tant publics et privés qui veulent stimuler les activités des jeunes et les intégrer dans le circuit de production nationale.

S'agissant plus spécialement de la production des chantiers des jeunes et des centres de formation, un fonds de roulement nécessaire à la valorisation des domaines concédés et à la fabrication des produits commercialisables a été accordé depuis l'année 1985. Ce fonds de roulement sera maintenu et renforcé pour soutenir les activités productives nécessaires à l'auto-financement de ces Centres et à leur autonomie de gestion. Enfin, des études sont envisagées pour mettre en place un mécanisme permettant aux groupements socio-économiques des jeunes d'accéder au crédit bancaire et d'améliorer le circuit de commercialisation de leurs produits.

En attendant que ces groupements puissent s'intégrer dans le circuit bancaire, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a instauré un système de crédit pour les groupements socio-économiques qui se consacrent aux activités économiquement viables. Ces prêts sont distribués par l'intermédiaire des communes qui doivent fournir des informations sur les groupements rentables et suivre l'utilisation des fonds ou de l'aide en nature octroyée.



Il importe de signaler par ailleurs que les Banques Populaires ont créé la Banque des artisans à KIGALI. D'autres banques de ce type peuvent être créées ailleurs pour autant qu'ils s'organisent suivant les critères exigés

Le système de commercialisation des produits agricoles vivriers mis en place par l'OPROVIA et les Comptoirs de Produits Artisanaux créés par le MINIMART sont également accessibles aux produits des jeunes.

Point n'est besoin en effet de rappeler que la majorité écrasante de notre population vit des activités rurales. La première tâche de tous nos plans de développement doit donc concerner avant tout la promotion du secteur rural, de manière à assurer une alimentation saine et suffisante à notre peuple et procurer une occupation à notre abondante jeunesse" (Discours du Chef de l'Etat, le 5 Juillet 1961).

C. Implications budgétaires du nouveau programme d'actions en faveur des jeunes.

---

Comme le faisait remarquer Le Chef de l'Etat lors de l'Ouverture des Travaux du Ve Congrès du M.R.N.D., la pierre d'achoppement de toutes les initiatives en faveur des jeunes est l'extrême modicité des budgets qui y sont alloués. Il importe sans doute que le premier pas soit accompli par les jeunes, qu'ils prouvent leur capacité à s'organiser, leurs motivations d'entreprendre, leur maturité face aux problèmes du développement, mais, il importe aussi qu'un effort soit fait pour qu'une plus grande partie du budget de l'Etat soit orientée vers des actions en faveur de la Jeunesse".

Selon ces paroles fort encourageantes du Chef de l'Etat des moyens financiers plus accrus seront mobilisés pour appuyer les activités en faveur des jeunes. Les sources de financement doivent d'abord être internes mais une aide extérieure sera également nécessaire pour compléter l'effort national. Parmi les créneaux les plus importants à soutenir, il convient de citer la formation et l'information ainsi que l'appui aux groupements de production des jeunes et aux mouvements de jeunesse. Un minimum de ressources financières requises pour réaliser les actions suivantes :

a) Formation - information :

- 1° Matériel d'alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes : 5 millions de frs par an.
- 2° - Renforcement et extension des infrastructures et des équipements de centres de formation de jeunes en raison d'un chantier de jeunesse par Préfecture et d'un centre de formation, l'information et de production par Commune : 100 millions de frs par an.

*au communal  
travaux du programme I.G.M.  
recyclage dans les chantiers  
avec les experts (M. G. G. P. et autres)*

Pour faciliter le recyclage des jeunes et de leurs responsables, tous ces centres doivent prévoir des infrastructures et des équipements pour le logement, la restauration et les loisirs culturels et sportifs des stagiaires. En raison du coût élevé de ces infrastructures et de ces équipements, leur financement sera réalisé sur 5 ans.

Un véhicule de type camionnette Toyota Hilux est à prévoir pour les centres disposant d'une production suffisante pour supporter les frais d'entretien.

- 3° - Organisation de stages de recyclage et de perfectionnement des encadreurs communaux de la jeunesse : 5 millions de francs par ans.
- 4° - Organisation de stages de recyclage et de perfectionnement des instructeurs de jeunesse : 5 millions de francs par an
- 5° - Séminaires des encadreurs préfectoraux de la jeunesse et des coopératives ainsi que des responsables des centres de formation de jeunes et des mouvements de jeunesse: 5 millions de frs par an soit 2 séminaires par an dont l'un serait organisé au début de l'année pour mettre au point le programme d'activités de toute l'année, tandis qu'un autre serait programmé au milieu de l'année pour l'évaluation et le réajustement éventuel de ces activités.
- 6° - Création au sein du MIJEUCOOP d'une Cellule chargée d'élaboration des programmes et du matériel didactique pour les centres de formation d'uniformation et de production des jeunes : 10 millions de frs rwandais par an.

S/Total a : 130 millions de frs par an.

b) Encadrement-appui de la production des jeunes

- 1° - Moyens logistiques et équipement pour l'encadrement préfectoral de la jeunesse et des cooperatives en vue d'en faire une antenne efficace des jeunes auprès des échelons supérieurs de l'Administration d'une part et d'autre part un représentant valable du Ministère ayant la jeunesse dans ses attributions auprès de l'Administration Préfectorale, des collectivités locales et des organisations de jeunes.

A cet effet, il doit disposer de moyen de déplacement et d'équipement appropriés pour suivre de près des opérations de formation, d'information, d'encadrement et d'appui des activités de jeunes dans la zone de son ressort. Le coût de ces opérations est évalué pour la première année à 10.000.000 Frs dont 7.000.000 Frs pour l'acquisition de 10 véhicules de type Jeep SUZUKI et pour l'organisation des concours de production des centres de formation de jeunes, des CERAI des groupements socio-économiques et des mouvements de jeunesse. Pour les années suivantes un montant de 5.000.000 Frs sera nécessaire pour les frais d'entretien et de carburant ainsi que pour les équipements d'encadrement de la jeunesse (matériel de bureau, équipement d'exposition permanente des produits de jeunes etc ...).

2° - Fonds d'appui aux centres de formation et de production ainsi qu'aux groupements socio-économiques des jeunes.

Suite aux contacts engagés avec les Banques Populaires et aux possibilités offertes par la Banque Rwandaise de Développement notamment dans le cadre de la promotion des petites et moyennes entreprises. Il a été constaté qu'il n'existait pas d'obstacle pour que les C.F.J. et les groupements de production des jeunes accèdent au crédit bancaire. Néanmoins, ils doivent remplir un certain nombre de conditions pour bénéficier de prêt à savoir :

- la présentation de dossiers bancables justifiant la rentabilité du projet et sa bonne exécution
- la garantie de remboursement du crédit
- l'utilisation rationnelle des moyens financiers accordés.

Le fonds d'appui envisagé ne servirait pas aux prêts proprement dits, mais il servirait comme garantie du crédit bancaire ou à la bonification des intérêts et à la confection de dossiers bancables ainsi que d'assistance technique pour l'exécution et le suivi-évaluation des projets réalisés sur prêt garanti par ce fonds.

Montant initial à réserver pour ce fonds : 10 millions de frs en raison d'appui à l'exécution de 2 projets par Commune par an.

S/Total b : 20 millions de frs rwandais

Total a et b : 150 millions de frs rwandais.

Le montant nécessaire à l'exécution du nouveau programme d'action ne comporte pas les salaires et traitements du personnel sous-statut et sous-contrat pour l'Administration Centrale et Préfectorale de la Jeunesse. C'est un acquis.

Toutefois, le personnel existant doit être amélioré quantitativement et qualitativement de façon à assumer les nouvelles tâches de formation, d'information et d'appui à la production des jeunes. C'est dire que de nouveaux agents mieux formés seront recrutés pour élaborer les programmes et préparer le matériel didactique, superviser et contrôler l'organisation et la gestion de la production des jeunes ainsi que les études de projets à soumettre aux bailleurs de fonds. Par ailleurs, la décentralisation effective de l'encadrement préfectoral et communal nécessite le recrutement d'agents mieux formés.

Etant donné que les finances communales ont déjà trop de difficultés pour assumer de nouvelles charges, il faudrait que les encadreurs communaux de la jeunesse et des coopératives soient engagés et pris en charge sur le budget national à l'instar des agents d'autres départements oeuvrant dans les communes (l'inspecteur de secteur, de personnel médical oeuvrant dans les centres de santé, l'agronome de commune, etc..).

En matière d'investissements pour les constructions et le mobilier des C.F.J., il convient de noter que l'intervention du budget national est réduite au minimum, car tous les travaux sont à réaliser par les jeunes dans le cadre des travaux pratiques, l'état accorde uniquement les matériaux.

#### IV. Conclusions

Après avoir analysé la problématique de développement de la Jeunesse Rwandaise et esquissé le programme de ses activités ainsi que les perspectives d'avenir, il se dégage quelques réflexions suivantes :

Les principaux problèmes auxquels se trouvent confrontés les jeunes dans leurs efforts de développement sont étroitement liés aux structures et à la conjoncture socio-économiques et culturelles de notre Pays. Toute solution à ces difficultés exige la mise en oeuvre de programme de développement rural intégré axés sur l'exploitation rationnelle des ressources communales et sur la formation technique notamment dans les secteurs agro-pastoral et artisanal ainsi que des petites et moyennes industries. Cela implique le concours de tous les services et de diverses institutions publiques et privées oeuvrant dans ces secteurs notamment ceux chargés de l'Agriculture, de la Sylviculture et de l'Elevage ainsi que ceux qui s'occupent de la formation de l'artisanat et de l'industrie.

- Etant donné que les moyens dont disposent les jeunes et les services de leur encadrement-formation sont limités tant sur le plan technique que matériel, leur renforcement s'avère nécessaire afin d'encadrer le maximum des jeunes descolarisés et non scolarisés. En effet, le personnel de formation et d'encadrement des activités socio-culturelles et de production est tellement insuffisant qu'il permet de se consacrer seulement à 1% de cette catégorie de population.

La formation et le perfectionnement des instructeurs et des encadreurs de la jeunesse, l'augmentation des ressources financières d'appui à la production des jeunes et l'acquisition du matériel technique et didactique en quantité suffisante constituent autant d'éléments nécessaires à l'amélioration de la situation actuelle d'encadrement et de formation des jeunes descolarisés et non scolarisés.

A long terme, les problèmes identifiés risquent de s'aggraver suite à la pression démographique et à la raréfaction des terres cultivables.

En effet, l'exploitation agricole familiale moyenne qui est actuellement de 1 ha va s'amenuiser de plus en plus et ne pourra plus absorber les jeunes arrivant sur le marché du travail.

Déjà le IIe Plan National de Développement 1977-1981 prédisait que vers l'an 1995, plus de 1.600.000 personnes seront sans terres.

Ce chiffre est à estimer à plus de 2.00.000 dans moins de 10 ans puisque depuis lors, le recensement de la population effectué en 1978 évalue le taux d'accroissement démographique à 3,7% par an contre 2,6% estimé au moment de l'élaboration du Ile Plan.

C'est dire que pour éviter des perturbations économiques et sociales graves qui menacent le pays, il importe de se pencher avec plus de vigueur sur la question de l'emploi.

Parmi les mesures urgents à prendre, il importe de citer la diversification des activités productives en milieu rural notamment en introduisant dans toutes les Communes les aménagements ruraux à haute intensité de main d'oeuvre notamment des jeunes (drainage des marais et irrigation des vallées sèches, hydraulique rurale; piste communales, travaux de conservation des sols etc) et en développant les activités industrielles et artisanales créant beaucoup d'emplois dans les centres urbains et ruraux pour décongestionner les exploitations agricole. Ces activités industrielles et artisanales portent notamment sur :

- la fabrication d'outillages agricoles, d'engrais naturels et d'autres produits nécessaires à l'amélioration du rendement agricole ainsi que sur la transformation industrielle et artisanale des produits agricoles et d'élevage d'une part.
- La valorisation industrielle et artisanale des ressources naturelles dont dispose le pays d'autre part. Ces ressources intéressent entre autres, la faune et la flore, les mines et les carrières ainsi que l'eau.

L'inventaire des activités productives non directement agricoles à mener conformément à l'instruction Présidentielle va permettre d'élaborer des projets concrets générateurs d'emplois productifs pour les jeunes. Aussi, le présent document ne peut il que tracer les orientations à suivre dans ce domaine.

- Les programmes à réaliser doivent répondre aux préoccupations suivantes:
  - la création d'activités viables et rémunératrices pour les jeunes. Ce qui implique des actions continues susceptibles d'intégrer durablement ces jeunes dans le processus de développement économique social et culturel.
  - Encourager les initiatives des jeunes et des collectivités locales en matière d'activités socio-économiques
  - Faciliter l'apprentissage des jeunes dans les métiers ou leurs compétences ni sont pas suffisamment solides pour être concurrentiels sur le marché du travail
  - L'identification claire de groupes-cibles. Ainsi priorité dans l'emploi doit être accordée aux jeunes les plus durement touchés par le chômage ou le sous-emploi en raison de la raréfaction des terres cultivables et de l'insuffisance d'emplois dans d'autres secteurs de production.

Ces trois éléments doivent être intégrés dans la politique économique générale du Pays, en tenant compte de la conjoncture économique, de la technologie ainsi que des conditions de formation et de travail.

## ANNEXE I

Données socio-économiques sur la jeunesse

SOURCE : IIIe Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et culturel 1982 - 1986.

Tabl. I. : Résultats du reclassement de la population  
du 15/8/1978

Groupe d'âges	!	Garçons	!	Filles	!	Total	!	Population active
15 - 19 ans	!	292.443	!	286.685	!	579.128	!	579.128
20 - 24 ans	!	238.993	!	232.218	!	471.211	!	471.211
TOTAL	!	531.436	!	518.903	!	1.050.339	!	1.050.339
Population Totale	!		!		!	4.830.984	!	2.433.949

Tableau II. Estimation des effectifs de jeunes de 15 à 24 ans  
en 1985 et leur évolution démographique prévisible  
d'ici l'an 1995.

(Scénario 1 : (taux d'accroissement démographique de 3,7 %/an).

Groupe d'âges	!	1985	!	1995
15 - 19 ans	!	655.500	!	956.700
20 - 24 ans	!	533.700	!	702.300
TOTAL	!	1.189.200	!	1.659.000

## ANNEXE II

BUDGET ORDINAIRE alloué à la Direction Générale de la Jeunesse.

SOURCE : Rapport Annuel 1985 du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif - Loi n° 2/1986 du 7 avril 1986 portant fixation du Budget Ordinaire du Budget pour Ordre, du Budget de Développement pour l'exercice 1986.

Libellé de l'Article budgétaire	!	1985	!	1986
Personnel Sous-Statut	!	17.118.183	!	20.004.400
Personnel Sous-Contrat	!	68.079.488	!	56.927.200
Journaliers	!	500.000	!	500.000
Matériel technique	!	25.000.000	!	32.000.000
Matériel de bureau courant	!	75.000	!	75.000
Vivres	!	6.871.164	!	6.871.200
Fournitures de bureau	!	1.500.000	!	1.500.000
Année Internationale de la Jeunesse	!	11.000.000	!	-
Abonnement revues et journaux	!	100.000	!	100.000
Carburant	!	3.895.500	!	3.214.300
Achat d'ouvrages	!	50.000	!	50.000
Entretien machines	!	160.000	!	160.000
Entretien véhicules officiels	!	3.348.000	!	3.103.200
Transport à l'intérieur	!	90.000	!	90.000
Indemnités kilométriques	!	225.000	!	225.000
Frais de mission	!	1.125.000	!	1.125.000
TOTAL	!	139.437.335	!	125.945.300



ANNEXE III - PROGRAMME INDICATIF DE  
L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA  
JEUNESSE

Tableau des opérations et les dates d'exécutions

Période	Opérations ou correspondances à faire
Année 1984	
Mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>! - Lettre aux Encadreurs régionaux de la Jeunesse et des Sports et aux Bourgmestres leur demandant de mettre en place les structures pour les jeunes garçons et jeunes filles dans les Communes.</li> <li>! - Lettre aux Directeurs des Centres de Formation et des Mouvements de Jeunesse les informant sur l'organisation du concours agro-pastoral et artisanal.</li> </ul>
Avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>! - Lettre au Président National du Comité Consultatif des problèmes des jeunes l'informant sur la mise en place des structures et lui demandant d'examiner les possibilités pour la création des comités au niveau préfectoral.</li> <li>! - Lettre aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports leur demandant de former les groupes devant participer au concours d'animation et de folklore.</li> <li>! - Lettre aux Recteurs et Directeurs des établissements Supérieurs et secondaires ainsi qu'aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports les informant sur l'organisation du concours littéraire et les directives y relatives.</li> <li>! - Lettre au Ministre des Transports et des Communications lui demandant d'émettre un timbre à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse.</li> <li>! - Lettre au Directeur de l'ORINFOR lui demandant de réaliser un film sur les activités de l'Année Internationale de la Jeunesse.</li> </ul>
Mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>! - Commission de rédaction du Numéro Spécial sur la Jeunesse</li> </ul>
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>! - Transmission des listes des groupements devant participer au concours agro-pastoral et artisanal par les Encadreurs Communaux aux Encadreurs Régionaux.</li> <li>! - Lancement du concours musical par communiqué.</li> </ul>

- Août ! - Début des visites aux groupements par les Encadreurs  
! Régionaux pour la sélection des 6 meilleurs dans le  
! concours agro-pastoral et artisanal.
- 
- Octobre ! - Inscription au concours musical et envoi des textes au  
! Ministère.
- 
- Novembre ! - Communication des 6 meilleurs groupements de chaque  
! Commune au Ministère par les Encadreurs Régionaux.  
! - Lettre aux Directeurs des établissements secondaires,  
! Recteurs des établissements supérieurs, Encadreurs de  
! la Jeunesse et des Sports, Commandants des Camps  
! Militaires les informant sur l'organisation du champion-  
! nat national d'athlétisme.
- 
- Décembre ! - Envoi des textes du concours littéraire au Ministère.
- 
- Année 1985 !
- 
- Janvier ! - Communication des admis au concours musical
- 
- Février ! - Concours musical et distribution des prix aux gagnants
- 
- Mars ! - Début de la descente des équipes des agents du Ministère  
! dans les Préfectures pour la sélection de 3 meilleurs  
! groupements dans chaque Commune.  
! - Début de compétitions d'athlétisme au niveau communal.
- 
- Mai ! - Concours d'animation et de folklore au niveau préfectoral  
! - Compétitions d'athlétisme au niveau préfectoral  
! - Course cycliste au niveau préfectoral.
- 
- Juillet ! - Course cycliste au niveau national à Kigali
- 
- Août ! - Célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse  
! - Exposition-vente des meilleurs produits artisanaux et  
! vivriers non périssables ayant gagné le concours dans  
! chaque Commune et au Chef-Lieu de chaque Préfecture +  
! distribution des prix aux gagnants.  
! - Championnat national d'athlétisme et distribution des  
! prix aux gagnants.  
! - Organisation de la course populaire dans toutes les  
! Communes.  
! - Exhibition des meilleurs groupes d'animation et de  
! folklore au Chef-Lieu de chaque Préfecture lors de la  
! célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse  
! et distribution de prix.
-